## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

<u>Etaient présents</u>: MM. Dominique DHUMEAUX, Maxime BARILLEAU, Philippe BERGUES, Aurélien AUBERT, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Etait absente excuséé: Mme Emilie GERVAIS

**Date de convocation** : 9 septembre 2021 **Date de publication** : 17 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Madame Emilie GERVAIS a donné procuration à Madame Fanny MAUBOUSSIN.

Secrétaire de séance : Philippe BERGUES Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance. Il demande si le conseil souhaite ajouter d'autres points. Monsieur Yoann Berel souhaite aborder le sujet du restaurant scolaire. Fanny Mauboussin demande s'il est possible de discuter du sens de circulation dans le lotissement Les Grands Jardins.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants : demande de rétrocession d'une concession dans le cimetière communal et numérotation de voirie pour une parcelle de la rue de la Corbinière. Les élus présents donnent leur accord pour l'ajout de ces points à l'ordre du jour de la séance.

### Décisions municipales dans le cadre des délégations du maire (21.69)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°20.25 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Renoncement au droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C n° 313, 314, 315, 316, 643, 1103, 644, 318, 312, 1102 de surface totale de 1 770 m², sises à Fercé-sur-Sarthe, 10 rue de la Mairie appartenant à Monsieur et Madame PATOUREAU Michel et Marthe et à Madame PATOUREAU Sylvie.

### Budget Auberge 2021 : évolutions des dépenses et des recettes

Le Maire présente au conseil municipal les évolutions des dépenses et des recettes du budget auberge de l'exercice 2021. Il rend compte de la situation actuelle par rapport au budget prévisionnel. Monsieur le Maire rappelle que les recettes attendues seront en baisse en raison de l'exonération de loyer accordée en de janvier à juin 2021 sur la partie commerciale alors que les restaurants étaient fermés en raison de la pandémie de COVID-19.

D'autre part, des demandes de travaux ont été émises par les gérants du commerce : une demande concernant l'exploitation du commerce et une seconde concernant le logement. Le conseil municipal s'interroge sur le financement que doit apporter la commune, notamment en raison de la situation financière du budget auberge.

De ce fait, il est décidé de financer les travaux relatifs au logement dans un premier temps.

### <u>Déploiement de la fibre optique – point d'étape</u>

L'arrivée de la fibre optique dans la commune est prévue dans les prochains mois. Un point d'étape est effectué par M. le Maire. Les premiers travaux devraient débuter en septembre, tout comme l'élagage. Les travaux de déploiement se poursuivront durant le quatrième trimestre afin d'être achevés en décembre. De ce fait, les foyers fercéens devraient pouvoir se raccorder à la fibre optique au deuxième trimestre de l'année 2022.

# Lotissement Les Grands Jardins II : modification de l'emplacement du béguinage

Abordé rapidement lors de la précédente séance, et après plusieurs échanges, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'emplacement du béguinage. Le nouvel emplacement rapproche le béguinage du cœur de bourg. De plus, les parcelles les plus attractives pour les potentiels acheteurs sont celles situées dans le fond du projet de lotissement.

Les élus présents donnent leur accord pour la modification de l'emplacement.

### <u>Lotissement Les Grands Jardins II : compte-rendu de la rencontre avec</u> Sarthe Habitat

Faisant suite au courrier adressé à Sarthe Habitat les informant du projet de lotissement Les Grands Jardins II, une rencontre s'est déroulée entre M. le Maire et Mme ODEAU, directrice commerciale.

Sarthe Habitat semble intéressé par le projet de béguinage et la construction de deux logements. Un second rendez-vous est prévu prochainement.

# <u>Station d'autopartage Mouv'nGo: nouveau dispositif Clem en expérimentation</u>

Suite aux dysfonctionnements répétitifs rencontrés sur la borne depuis sa mise en service, la commune a alerté Clem et Nexans par courrier en mars 2021. Par conséquent, la société Clem a décidé de mettre en expérimentation sur la station d'autopartage de Fercé-sur-Sarthe, un dispositif de récupération des clés de la Renault Zoé. Cette expérimentation est d'une durée de six mois.

# <u>Proposition d'adhésion au dispositif départemental « Les Sentinelles de la forêt » (21.70)</u>

Le Conseil Départemental de la Sarthe et le Service Départemental d'Incendie et de Secours ont créé le dispositif « Les Sentinelles de la forêt ». Ce nouvel outil a pour objectifs de sensibiliser la population au risque « feu de forêt » afin de développer la prévention et de l'inviter à donner l'alerte en cas de début d'incendie.

En adhérant à ce dispositif, la commune signe une convention avec les deux entités créatrices. Des panneaux de signalisation sont installés, financés à parts égales par la commune et le Conseil Départemental, et une charte est signée avec les personnes identifiées comme « sentinelles de la forêt ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Souhaite adhérer au dispositif « Les Sentinelles de la forêt »
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

### Devenir de la parcelle mise à disposition par Madame CIMAZ

Monsieur le Maire rappelle la situation.

Depuis 2018, Madame CIMAZ met à disposition de la commune la parcelle cadastrée section C numéro 310, d'une superficie de 250 m². Cette parcelle située en bordure de la rue du Mans, est actuellement utilisée comme surface de stationnement.

Madame CIMAZ souhaite vendre cette parcelle. Dans l'attente de réception d'une offre de sa part, le conseil municipal fait part de son intérêt quant au potentiel achat par la commune de cette parcelle.

### Cimetière communal: rétrocession d'une concession (21.71)

Une personne est titulaire d'une concession dans le cimetière depuis 1996 et pour une durée de 50 ans. Aujourd'hui, le concessionnaire souhaite rétrocéder sa concession à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession de la concession n°137
- **Autorise** Monsieur le Maire à reverser la somme de 150,00 euros au concessionnaire, correspondant à la période de 25 ans restant à courir jusqu'à l'échéance de la concession

### Numérotation de voirie : parcelle rue de la Corbinière (21.72)

**Vu** le permis de construire pour une maison rue de la Corbinière, Considérant la nécessité d'attribuer un numéro de voirie à cette parcelle, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue le numéro suivant :
  - 5 rue de la Corbinière

### **Affaires diverses**

- Le Congrès des Maires se déroulera à Paris, du 16 au 18 novembre.
- La distribution des sacs ordures ménagères est fixée au vendredi 3 décembre (16h-18h30), samedi 4 décembre (9h30-12h) et lundi 6 décembre (16h30-19h).
- Marion LE BLAY rend compte de la rentrée scolaire, des effectifs et des services périscolaires.
- Il est proposé l'acquisition de rehausseurs pour les élèves de petite section déjeunant au restaurant scolaire.
- Des riverains ne respectent pas le sens de circulation de la rue des Grands Jardins. Un courrier va prochainement être adressé aux habitants du lotissement.
- Prochaine réunion de CCAS : mardi 12 octobre à 19 heures.
- Prochain conseil municipal : mercredi 20 octobre à 20 heures.

La séance est levée à 22h03.

#### Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 21.69 à 21.72.

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
		Absente excusée	
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	
Í	1		